

- T3 n° 119 de 58.24m² avec terrasse de 7.99m² au prix de 174 000€

Appartement 3 pièces lot 119 à 174.000€ (3 personnes) :

Votre appartement 3P en zone B1 pour 630,38€ par mois hors assurance sur 25 ans

Appartement 3 pièces lot 119 situé en rez-de-jardin de la résidence ESPRIT VILLAGE à Brignoles, de 58.24 m² habitables + terrasse de 7.99 m², avec 1 place de stationnement. Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un bien en zone B1 pour 174.000 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage mis en apport par le client), 69.600 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 104.400€ sur 25 ans à 1,70% (Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec 1 enfant et un revenu fiscal de référence n-2 de 30.000 €, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions).

Taux effectif global : 1,70% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 630,38 € - Coût total du crédit 15.114 € - Selon le barème en vigueur en mars 2019 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur. VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances.

Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37.

www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence de FREJUS, agence franchisée indépendante, membre du réseau

Vousfinancer immatriculée au RCS de FREJUS n° 798 678 223 – SARL STF capital de 10.000 € - Adresse et siège social : 1373 Avenue de Provence 83600 FREJUS – Courtier en crédit

immobilier et mandataire d'assurances immatriculé au registre de l'orias (www.orias.fr) sous le n°14001773. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant

l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com